

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
25 E 26 DI GHJUGNU DI U 2026
25 ET 26 JUIIN 2026

2026/E4/034

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA AU
NOM DU GROUPE « CORE IN FRONTE »**

OBJET : Sustegnu à l'artighjani tassì trasportatori e affittatori di figari : à chi ni semu ?

Vi ringraziu.

Aghju da risponde eiu : quachì parolla.

Prima, ramintà chì, l'avete detta, a vostra muzione è a vostra pusizione s'arradicavanu (venia da luntanu) ind'è a muzione di l'Assemblea di Corsica di 1988. È ramentu, hè d'attualità, chì certi ùn sò manc'appena d'accusentu incù sta definizione di u populu corsu è ghjè un paradossu : sò quelli chì sò stati i più opposti è chì fermanu i più opposti à l'emancipazione d'issu populu chì ci dannu oghje -ùn parlu micca di quì, parlu di l'Assemblea naziunale francesa- lezziò di corsitudine.

Questa era pè rivene una stondarella annant' à i dibattiti chì si sò tenuti in Parigi.

Per risponde di modu u più chjaru pussibile à a vostra quistione : pensu chì l'anziana camera di cummerciu, l'attuale stabilimentu di Corsica di u cummerciu è di l'industria, hà fattu ciò chì ci vulia à fà, è vi ramentu, incù rispettu di sicuru, chì avà chì stu stabilimentu dipende di a Cullettività di Corsica, pudemu pone à l'internu isse problematiche pè circa à ricercà e soluzione e più efficace.

En quelques mots, je rappelle que la difficulté, c'est que les artisans taxis de la plateforme de Figari notamment, pas seulement mais notamment et principalement, sont confrontés à une concurrence déloyale et qui prend plusieurs formes. Je dis principalement à Calvi, je dirais que les deux secteurs les plus touchés sont Figari et la Balagne, ce sont aussi les deux aéroports où il y a le plus de résidences secondaires et une certaine forme d'économie touristique. On n'a pas la même situation à Bastia et à Ajaccio.

Donc la concurrence déloyale, quelle est-elle ? Il y a actuellement, je le rappelle, une autorisation pour neuf taxis, ils sont huit en activité. Il y a en fait à la fois une économie collaborative où on se prête les véhicules sous une forme gracieuse ou rémunérée, comme on peut le faire d'ailleurs pour les maisons, etc. Et puis il y a aussi une concurrence déloyale avec des gens qui louent des

voitures de façon illégale et au black en laissant les voitures stationnées notamment aux abords de l'aéroport avec les clés dessus, etc.

Donc par rapport à cette situation qui est effectivement inadmissible et qui a été dénoncée aussi bien par la profession, à bon droit, que relayée par le groupe Core In Fronte au sein de l'Assemblée de Corse, quelles ont été les mesures qui ont été prises ? D'abord, je rappelle que c'est une compétence de l'État d'organiser le fonctionnement de l'activité commerciale sur les zones aéroportuaires et qu'en l'espèce, c'est un arrêté préfectoral du 17 juin 2020 qui fixe les mesures de police applicables sur la plateforme et notamment qui régit les conditions d'exploitation commerciale. Je précise que cet arrêté de police, qui exclut ou sanctionne les activités para-commerciales, est repris dans le règlement d'exploitation des parcs de stationnement qui précise notamment, premièrement, que si l'abonné utilise son abonnement à des fins commerciales, l'aéroport se réserve le droit d'y mettre fin définitivement sans préavis ni remboursement. Deuxièmement, je rappelle que l'usager ne peut pas se livrer à une activité commerciale au sein des parcs de stationnement et sur toute la zone aéroportuaire sous peine de poursuites.

S'agissant de la répression de ce qui pourrait subsister, je rappelle que ni la Collectivité de Corse, bien sûr, ni l'établissement public industriel et commercial ne disposent de pouvoirs de police. Autrement dit, la constatation et la répression des infractions relèvent uniquement de l'État et notamment de la police de l'air et des frontières, qui est le service compétent pour constater et sanctionner. Ces services ont été sensibilisés.

Ils produisent, dans le cadre des échanges au sein des acteurs de la plateforme aéroportuaire, le résultat de la mise en œuvre des contrôles et des sanctions qui sont éventuellement prononcées. Pour autant, quand bien même la compétence resterait-elle dans ce domaine uniquement régaliennne, l'établissement public de commerce et d'industrie de Corse n'est pas resté inactif depuis 2023. Plusieurs réunions ont été organisées en présence des taxis de l'aéroport, des services de l'établissement public et des services de l'État.

Quelles ont été les mesures concrètes mises en œuvre par l'établissement public ? Premièrement, la fermeture de certaines zones dont l'accès facilitait les pratiques interdites. Concrètement, il y avait des parkings sauvages. Je dis « on » parce que c'est générique.

L'établissement public a fermé ces zones. Deuxièmement, il a demandé et obtenu le renforcement des contrôles par la PAF liés à l'utilisation des parkings. Par ailleurs, des aménagements ont été mis en œuvre afin de réduire les stationnements non autorisés, notamment le long de la route d'accès de l'aéroport.

Marquages verticaux et horizontaux visant à réduire les stationnements sauvages. Installation de glissières de sécurité sur plusieurs centaines de mètres en amont de la plateforme afin de lutter toujours contre le stationnement sauvage. Par ailleurs, information généralisée, affichage de l'arrêté préfectoral de police en vigueur, sensibilisation par mail auprès de l'ensemble des abonnés du parking P1 et des bus concernant le rappel de l'interdiction de toute activité commerciale non autorisée, sollicitation régulière des services de la PAF afin de surveiller et, le cas échéant, de sanctionner.

Enfin, renforcement du contrôle d'accès des parcs P1, P2 et P3 par la mise en place d'un système de lecture de plaques. Renforcement du contrôle d'accès de la zone des loueurs de voitures par la mise en place de barrières et de tickets en entrée-sortie. Et enfin, création d'un sas d'entrée-sortie au niveau des parcs P1 et P2 afin d'éviter les intrusions et sorties illicites.

L'établissement public de commerce et d'industrie m'a communiqué un plan de la mise en œuvre de l'ensemble de ces aménagements. Je le tiens, bien sûr, à votre disposition. Je rappelle qu'ils

sont également actuellement directement disponibles pour les élus de l'Assemblée de Corse qui siègent au sein de l'établissement public.

Quoi qu'il en soit, ces actions témoignent d'une volonté forte de l'exploitant aéroportuaire, notre établissement public, de préserver les conditions de concurrence équitable entre les professionnels autorisés et de protéger les taxis dans le respect, bien sûr, de la sécurité des usagers et des règles applicables. Je suis, et nous sommes, bien sûr, disponibles pour continuer la réflexion et renforcer les mesures à prendre pour accompagner les taxis, étant précisé qu'on sait bien qu'il y a en plus, pour cette profession, un cumul de facteurs défavorables, et notamment, bien sûr, le développement de nouvelles pratiques, mais également l'augmentation des différentes taxes et aussi du prix du carburant.

Je vous remercie !